

# INSCRIPTION SCOLAIRE 2023-2024

## Ecole maternelle intercommunale de THOIRY

### A partir de janvier 2023

Pour les enfants nés en 2020 et les nouveaux arrivants nés en 2019 et 2018 de Thoiry, Autouillet, Goupillières, Marcq et Villiers-Le-Mahieu:



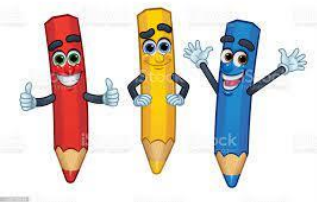
1- Se rendre à la mairie pour inscrire son enfant avec :

- Le carnet de santé justifiant que les vaccins sont à jour.
- Un justificatif de domicile récent.
- Le livret de famille.
- Eventuellement le certificat de radiation de l'école précédente s'il s'agit d'une inscription en MS ou GS.

2- Attendre que la directrice Mme RENARD DIAS vous contacte par téléphone ou par mail.

3- Finaliser l'inscription à l'école maternelle ou par téléphone (en fonction du niveau du protocole sanitaire) avec le dossier constitué en Mairie.

- Fiche d'inscription.
- Photocopies du livret de famille (toute la famille).
- Photocopies des pages vaccination.
- 2 photos d'identité récentes et une photo buste et visage de votre enfant.



## A bientôt !

La directrice de l'école maternelle,

Nathalie RENARD DIAS